



**EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 18 septembre 2025 (Publié le 30/09/2025)

Le Conseil Municipal, convoqué le 11 septembre 2025, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Ordre de passage des rapports en séance : 1, 2, 6, 3, 4, 5, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO (à compter de la question n° 7), Mme Nathalie BOUVET, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 2), M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 6), M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 19), M. Damien HUGUET (à compter de la question n° 19), M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n° 18 incluse), M. Aurélien LAROPPE (à compter de la question n° 2), Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN (à compter de la question n° 2), M. Saïd MECHAI (à compter de la question n° 2), Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT (à compter de la question n° 2), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 2), M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n° 40 incluse), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET (jusqu'à la question n° 19 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE

Secrétaire :

M. Abdel GHEZALI

Étaient absents :

Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Juliette SORLIN, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF

Procurations de vote :

M. François BOUSSO à M. Nathan SOURISSEAU (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Fabienne BRAUCHLI à M. Benoît CYPRIANI, Mme Annaïck CHAUVET à Mme Claudine CAULET, Mme Lorine GAGLILOLO à M. Aurélien LAROPPE (à compter de la question n° 2), Mme Nadia GARNIER à M. Anthony POULIN, Mme Sadia GHARET à M. Christophe LIME, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 18 incluse), M. Damien HUGUET à Mme Françoise PRESSE (jusqu'à la question n° 18 incluse), Mme Marie LAMBERT à M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 19), Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Jean-Hugues ROUX à M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 41), Mme Juliette SORLIN à M. Yannick POUJET, Mme Claude VARET à M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 20), Mme Sylvie WANLIN à M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n° 40 incluse) et à Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 41), Mme Marie ZEHAF à Mme Frédérique BAEHR

OBJET : 13 - Établissements publics culturels – Rapports annuels 2024

Délibération n° 008029

Etablissements publics culturels – Rapports annuels 2024

Rapporteur : Mme Aline CHASSAGNE, Adjointe

	Date	Avis
Commission n° 3	03/09/2025	Favorable unanime
Commission de Contrôle Financier	04/09/2025	Favorable unanime
Commission Consultative des Services Publics Locaux	05/09/2025	Favorable unanime

Résumé :

Sur le territoire bisontin, cinq établissements culturels sont des acteurs majeurs de la mise en œuvre de la politique culturelle de la Ville de Besançon. D'une manière générale, les engagements de la Ville et d'un établissement culturel sont définis dans des Conventions Pluriannuelles d'Objectifs et de Moyens, et la Ville participe à la gouvernance de ces établissements.

Le présent rapport propose une synthèse de l'année 2024 de ces 5 établissements en termes d'activité, d'événements, de conditions d'exercice, et de situation financière. Il présente ainsi la Régie Autonome Personnalisée (RAP) La Rodia, l'Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) les 2 Scènes, l'Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) Institut Supérieur des Beaux-Arts (ISBA), le Syndicat Mixte Orchestre Victor Hugo (OVH) et la SARL Nouveau Théâtre de Besançon (NTB) Centre Dramatique National (CDN) de Bourgogne Franche-Comté.

À titre d'information, le volume global du soutien financier de la Ville pour ces 5 établissements en 2024 s'élève à quasi 5,4 M€, sous forme de contributions ou de subventions en numéraire.

En 2024, le contexte national est délicat pour la culture, car marqué par les conséquences de l'inflation et les efforts budgétaires demandés aux collectivités. Les EPC, déjà fragilisés, évoluent dans un fort climat d'incertitude concernant leurs possibilités de financements. Pour y faire face, les structures culturelles continuent à repenser leurs projets, leurs activités et leurs modes de fonctionnement, et ceci en collaboration étroite avec les partenaires publics.

Pour chacune des 5 structures bisontines, les résultats 2024 et les perspectives 2025 traduisent une tension financière qui s'accroît.

Malgré ce contexte, l'activité culturelle des établissements reste variée et florissante, ancrée sur le territoire bisontin, avec une volonté réaffirmée d'ouvrir l'accès large au public et d'accompagner les artistes, notamment grâce à des collaborations étroites avec les associations, partenaires privés et institutionnels locaux.

I. Régie Autonome Personnalisée la Rodia

Le projet culturel de la Rodia vise au développement des musiques actuelles et s'ancre sur un territoire actif dans ce domaine. Les trois grands axes de métier sont :

- la diffusion,
- l'action culturelle,
- l'accompagnement des pratiques musicales.

Labélisée par le ministère de la Culture, la Rodia est l'une des 89 SMAC (Scène des Musiques actuelles) de France.

Lieu de développement artistique proposant une offre diversifiée, la Rodia développe ses missions en association avec de nombreux partenaires du territoire.

Le fonctionnement de la Rodia s'appuie sur une équipe de permanents (environ 24 personnes soit, 19,79 ETP pour l'administration, l'accueil, le bar, l'entretien) et sur des non-permanents (intermittents, vacataires, bénévoles).

Malgré une légère baisse de fréquentation des concerts en 2024 liée à l'annulation ou report de quelques dates « tête d'affiche » en fin d'année et à la reconfiguration du festival Détonation, le projet de la Rodia a continué sa montée en puissance. L'année 2024 a été un temps d'exploration et

d'expérimentation, avec de nouveaux axes de développement pertinents, et un volume d'activités très important pour les équipes.

A/ Activité Saison 2023/2024

2024, est une année d'approfondissement du projet artistique et culturel 2023-2026 du directeur, David DEMANGE, projet axé sur : « faire de la Rodia un élément de la vie de chaque habitant du territoire ».

Plusieurs orientations majeures marquent l'année 2024 :

- La reconfiguration du festival *Détonation*,
- La consolidation des rendez-vous réguliers de la saison initiés en 2023, notamment les *Insolites de la Rodia*, *les Escapes à la Rodia*, *A la rencontre des artistes...*
- La mise en œuvre de nouveaux temps forts : *Une Semaine Avec*, *Un Dimanche En Famille...*
- L'approfondissement de l'opération *Musiciennes à Besançon*, en partenariat avec le Bastion
- La mise en œuvre d'une dynamique d'export de la scène bisontine, en lien avec d'autres SMAC à l'échelle nationale, à travers le dispositif *Besak City Rockers*
- L'engagement dans une politique de créations originales, à l'image du projet « *Songs of Oblivion* » mêlant folk et musique baroque

En 2024, 38 099 personnes sont concernées par les activités de la Rodia (dont 29 168 spectateurs en concerts). La Rodia a proposé 120 événements publics dont 67 concerts (avec 180 artistes programmés) et 53 rendez-vous de médiation /action culturelle / accompagnement (dont des sorties de chantier).

Action culturelle territoriale et médiation : la SMAC doit être un acteur essentiel de la vie locale en développant des projets ancrés, inclusifs et participatifs.

En 2024, cet engagement s'est traduit par 528 heures d'intervention artistique menées dans 57 établissements, touchant 3 711 élèves à travers 161 classes.

L'action inclusive s'est intensifiée, avec 219 participants issus de 12 structures (IME, EHPAD, hôpital psychiatrique, maison d'arrêt...), et 1 485 spectateurs accueillis lors des restitutions.

Des projets innovants comme « *Handisonique* » ou l'aventure intergénérationnelle d'Ornans ont illustré la volonté de croiser éducation, création et inclusion.

Enfin, les *Rodiathèques* ont proposé 30 conférences dans 11 structures, touchant 1 140 participants, tandis que les rencontres avec les artistes ont permis un lien direct avec le public (90 participants en 2024).

Accompagnement artistique

La Rodia poursuit sa politique d'accompagnement artistique structurée et ambitieuse, au service de la scène locale et de la jeune création : 48 artistes ont été accompagnés, dont 44 issus du territoire, via résidences, coachings, structuration ou captations.

Le dispositif *Panopli*, co-porté avec Le Bastion, a permis un accompagnement sur mesure de 10 groupes.

Deux « sorties de chantier » ont permis de valoriser ces créations auprès de 330 spectateurs.

La Rodia a porté plusieurs créations originales, dont *Songs of Oblivion* (folk et musique baroque) ; elle s'est aussi investie dans l'accompagnement transfrontalier avec le dispositif *Iceberg* (résidences croisées, Automne Camp, 50 participants).

L'opération *Musiciennes à Besançon*, temps fort de soutien à la création féminine, a accueilli 3 artistes sur 225 candidatures reçues.

La 11^{ème} édition du Festival Détonation - du 26 au 28 septembre 2024 : un nouveau chemin

A l'issue d'un large processus de concertation publique autour du festival *Détonation* et de l'accompagnement de la FEDELIMA, le nouveau format du festival met l'accent sur la découverte et l'émergence, la convivialité et le lien aux forces vives du territoire.

Un des objectifs définis pour le festival est d'être une vitrine des activités de la SMAC à l'année.

La nouvelle formule propose un lieu convivial, dans et autour de la Rodia, une programmation artistique singulière et unanimement saluée en 2024, ainsi qu'un lien fort avec le monde musical bisontin.

L'édition 2024 a souffert d'une météo très défavorable, avec des vents violents et de fortes pluies impactant la préparation, détruisant certains des aménagements du site lors de la journée d'ouverture. Pour autant, le public a été au rendez-vous avec un total de 4 516 spectateurs et un taux de remplissage de 75%. Au regard de la programmation 100% découverte et du tarif attractif, ces chiffres témoignent de la curiosité des publics bisontins et du dynamisme culturel de la ville.

B/ Données économiques

L'année 2024 se termine sur un résultat proche de l'équilibre avec - 14 542 € en section de fonctionnement :

Fonctionnement	CA 2024	CA 2023	CA 2022	CA 2021
total dépenses	2 288 216	2 391 207	2 620 392	2 035 318
<i>dont masse salariale</i>	1 000 823	971 189	1 002 434	830 711
<i>dont action culturelle</i>	640 993	718 215	908 391	637 161
total recettes FCT	2 273 674	2 389 455	2 484 295	2 062 966
<i>dont subvention</i>	1 169 805	1 119 186	1 137 847	1 209 249
<i>dont recettes propres+mécénat</i>	998 324	1 165 345	1 232 593	761 355
Résultat de l'exercice	-14 542	-1 752	-136 097	27 648
Report	161 802	163 554	299 651	272 003
Résultat à reporter en N+1	147 260	161 802	163 554	299 651

Les recettes propres (billetterie + mécénat) représentent 44% du total des produits. Ces recettes dites « commerciales » font porter un risque financier important à la Rodia car elles restent aléatoires.

La baisse du volume des dépenses et des recettes traduit la réorientation de l'activité et la reconfiguration du festival Détonation (cf partie 1).

L'évolution de la masse salariale s'explique par une hausse des temps de travail et des coûts salariaux (dispositions réglementaires et Négociations Annuelles Obligatoires).

La section d'investissement est peu significative :

- total des recettes = 156 k€
- total des dépenses = 185 k€

Soit un déficit d'investissement 2024 de 29 k€, ce qui porte à + 12 k€ l'excédent à reporter.

C/ Liens avec la collectivité

La Rodia est gouvernée par un conseil d'administration de 11 membres, dont 9 élus de la Ville de Besançon. La présidence est confiée à Mme Aline CHASSAGNE.

Plusieurs conventions sont signées entre la Ville et la Rodia :

- convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre l'Etat, la Région, la Ville et la Rodia pour la période 2023-2026 ;
- convention de mise à disposition de locaux par la Ville au profit de la Rodia pour la période 2023-2026 ;
- convention annuelle 2024 sur les moyens financiers et matériels alloués à la Rodia (Conseil Municipal du 7 décembre 2023).

En 2024, la Ville de Besançon a versé à la Rodia une subvention de fonctionnement de 572 400 € et une subvention d'équipement de 54 483 €.

Les 2 parcours culturels maternels et élémentaires 2023-24 proposés par La Rodia concernent 133 élèves, soit 6 classes bisontines. Ils ont été financés à hauteur de 3 900 € ;

Enfin, la Rodia a facturé l'utilisation de sa salle et de ses services pour 13 513 €.

De son côté, la Ville de Besançon a encaissé des loyers, charges et taxes (bâtiment et redevance d'occupation du domaine public) pour un montant global de 78 405 € et des frais divers pour 851 €.

Valorisation

La valorisation des bâtiments comprend la différence entre l'estimation du loyer au prix du marché et le loyer effectivement payé par la structure à la collectivité, ainsi que les charges payées par la collectivité.

La valorisation des événements comprend la communication, la logistique et l'intervention du personnel de la collectivité pour son déploiement logistique, etc.

Bâtiment : 202 951 €

Événements - Détonation : 31 107 €

II. EPCC Les 2 Scènes

Les 2 Scènes est un Etablissement Public de Coopération Culturelle inscrit dans le réseau des 76 Scènes Nationales labellisées par le ministère de la Culture. Issus du mouvement de la décentralisation théâtrale, ces établissements culturels ont en commun trois missions essentielles :

- la diffusion de spectacles pluridisciplinaires : musique, théâtre, danse, opéra, cirque, formes transdisciplinaires, cinéma ;
- la création artistique (production et coproduction) de référence nationale, voire internationale dans l'un ou l'autre domaine de la culture contemporaine ;
- la participation dans son aire d'implantation à une action de développement culturel favorisant de nouveaux comportements des publics à l'égard de la création artistique et une meilleure insertion sociale de celle-ci.

Avec deux sites (le théâtre Ledoux au centre-ville et l'Espace à Planoise, quartier prioritaire de la Ville), l'EPCC mène un travail de proximité auprès des habitants pour favoriser les pratiques artistiques et culturelles du plus grand nombre.

Par ailleurs, le projet de l'EPCC porte les valeurs de la diffusion auprès du jeune public, et une orientation marquée vers le cinéma et les arts du cirque.

L'EPCC Scène emploie 27 salariés en CDI, 3 salariés en CDD, 23 en CDII et 6 agents techniques mis à disposition par la Ville de Besançon, représentant 36.17 ETP.

Anne Tanguy, directrice de l'EPCC depuis 2022 a quitté ses fonctions en juin 2024. Une procédure de recrutement s'est mise en place avec une arrivée prévue en avril 2025.

A/ Activité Saison 2023-2024

La saison 23/24 est la 12ème des 2 Scènes et la dernière sous la direction d'Anne Tanguy.

On notera le retour à un rythme d'activité "normal" après une suractivité pendant la période post-Covid.

Composée de 50 spectacles et 154 films, la saison 23/24 a notamment été marquée par de longues périodes de résidence pour la création des spectacles *Foraine* de Jeanne Mordoj et *Como una baguala oscura* de Nina Laisné (toutes deux artistes associées), ainsi que l'opéra *Les Ailes du désir* créé avec la Co[opéra]tive. Les 2 Scènes sont membre fondateur de la Co[opéra]tive et associée à l'Orchestre Victor Hugo.

Les 168 représentations (50 spectacles) et 356 séances de cinéma ont rassemblé 56 600 spectateurs, avec 30 000 entrées pour le spectacle vivant et 26 600 entrées pour l'activité cinéma.

À cela il faut ajouter les 3 400 personnes qui ont participé aux ateliers, conférences, actions de médiation proposées par la Scène nationale en accompagnement des programmes (non comptabilisées dans les entrées spectacle ou cinéma).

Ce sont donc près de 60 000 personnes qui ont été touchées directement par une proposition des 2 Scènes.

Programmation

Les 2 Scènes propose une programmation pluridisciplinaire de spectacles (cirque, danse, théâtre, musique...), dans laquelle une attention particulière est donnée à l'enfance, aux familles et aux équipes régionales. Des cycles cinéma qui rassemblent des publics variés et intergénérationnels sont également organisés. L'activité cinéma a lieu 10 jours par mois, un jour par semaine l'été au Petit Kursaal (Cycles *Cinéma Kursaal* et *l'Été au cinéma*) et à chaque vacances scolaires à l'Espace pour

les enfants et la famille. L'activité spectacle vivant a lieu au Théâtre Ledoux, à l'Espace et hors-les-murs.

Action culturelle et médiation

L'EPCC les 2 Scènes est engagé dans l'accompagnement et le soutien à la création (plateformes de production, accueil sur site, programme Interreg...) d'artistes et de compagnies confirmées ou émergentes (Grac Est, Quint'Est) et dans une dimension à la fois locale et internationale.

Un programme de médiation permet aux spectatrices et spectateurs de prolonger leur expérience, avant ou après un spectacle ou un film, en lien avec les artistes programmés et les équipes de la Scène nationale.

Par ailleurs, les 2 Scènes est également un partenaire éducatif et culturel par ses propositions auprès des écoles, collèges et lycées : au total, sur la saison 23/24, Les 2 Scènes ont mis en place et animé 553 heures d'ateliers de pratique artistique pour 1032 élèves de la maternelle à l'enseignement supérieur, des actions de médiation rassemblant 3 192 élèves, et trois parcours culturels dans le cadre du label Cité éducative.

De plus, depuis 2012, la Scène nationale coordonne le dispositif Lycéens et Apprentis au Cinéma sur l'ensemble de l'Académie de Besançon en partenariat avec une vingtaine de cinémas.

Enfin, pour accompagner et développer l'accès aux rendez-vous culturels des habitants de Planoise au théâtre de l'Espace, l'EPCC les 2 Scènes a également travaillé en lien avec des structures médico-sociales telles que PARI, l'AFEC, l'ADDSEA, le Centre-médico-social de Planoise....

L'EPCC Les 2 scènes a également développé de nombreux partenariats locaux et nationaux avec d'autres structures du monde socio-culturel et artistique. A l'échelon local on soulignera par exemple : Rodia, FIM, OVH, FRAC, ISBA, CRR, MBAA, CDN, Juste ici, Miroir du monde, Cité de la voix, les Maisons de quartiers, ou encore l'Université.

B/ Données économiques

A l'issue de l'année 2023, la situation financière de l'EPCC les 2 Scènes était dégradée puisque son reste à reporter était négatif de 47 675 €.

En 2024, l'atteinte d'un excédent de + 23 713 € permet de réduire le reste à reporter déficitaire, qui reste toutefois encore négatif de -23 962 €. Dans un contexte économique difficile, cette situation reste à surveiller attentivement.

Les principaux éléments financiers sont les suivants :

En section de fonctionnement :

Fonctionnement	CA 2024	CA 2023	CA 2022	CA 2021
total dépenses	3 816 410	4 203 258	4 096 998	3 692 591
<i>dont masse salariale</i>	2 095 492	2 229 439	2 156 744	1 733 180
<i>dont action culturelle</i>	1 043 531	1 285 824	1 244 535	1 323 894
total recettes FCT	3 840 123	3 958 722	4 025 044	3 682 371
<i>dont subvention</i>	3 284 516	3 308 738	3 487 244	3 351 426
<i>dont recettes propres+mecenat</i>	425 642	533 658	440 424	246 887
Résultat de l'exercice	23 713	-244 536	-71 953	-10 220
Report	-47 675	196 860	268 814	279 034
Résultat à reporter en N+1	-23 962	-47 675	196 860	268 814

La forte dépendance aux financeurs publics (85%) dans un contexte budgétaire de restriction et d'incertitudes, amènera la nouvelle direction de l'EPCC à aménager sa programmation pour poursuivre la reconstitution progressive de ses capacités financières.

La baisse du volume des dépenses et des recettes en 2024 ne remet pas en cause la qualité de la programmation mais correspond au retour à un niveau d'activité normal après des années 2022 et 2023 très denses et au départ de la directrice en fin de saison 2023/24.

La section d'investissement est peu significative :

- total des recettes = 181 k€
- total des dépenses = 179 k€

Soit un excédent d'investissement 2024 de 2 k€ ce qui porte à + 120 k€ l'excédent à reporter.

C/ Liens avec la collectivité

L'EPCC les 2 Scènes est gouverné par un conseil d'administration de 19 membres, dont 9 représentants de la Ville de Besançon, 3 représentants de l'État, 5 personnalités qualifiées et 2 représentants du personnel. La Présidence est confiée à Monsieur Jérôme THIEBAUX.

Une convention pluriannuelle d'objectifs (CPO) autour du projet porté par l'EPCC et la future direction est en cours de finalisation entre l'Etat, de la Région BFC, de la Ville de Besançon et des 2 Scènes. Dans l'attente, une convention bilatérale entre l'EPCC et la Ville a été établie pour permettre de répondre aux besoins financiers de l'EPCC et d'autre part de fixer les moyens humains et matériels mis à disposition de l'EPCC.

En 2024, la Ville de Besançon a versé une contribution de fonctionnement de 1 810 000 € augmentée d'une subvention exceptionnelle de 37 000€ dans le cadre du dispositif Mieux Produire Mieux Diffuser, et une subvention d'investissement de 41 270 €.

Les 2 Scènes en tant qu'organisateur de parcours culturels élémentaires et maternels a reçu de la Ville de Besançon 7 800 € en 2023/24, et a facturé l'utilisation de sa salle et de ses services pour 1 061 €.

A l'inverse, la Ville de Besançon a encaissé des loyers, charges et taxes (sites Ledoux et Espace) pour un montant global de 183 500 €, les fluides pour 41 906 €, le remboursement des agents mis à disposition pour un montant de 282 815 € et des locations de salles pour 513 €.

Valorisations

La valorisation des bâtiments comprend la différence entre l'estimation du loyer au prix du marché et le loyer effectivement payé par l'EPC à la collectivité, ainsi que les charges payées par la collectivité. La valorisation des événements comprend la communication, la logistique et l'intervention du personnel de la collectivité pour son déploiement logistique, etc.

Bâtiments : 425 896 €

Événements

Cirque Trottola : 7 470 €

Cirque Anatomie du Désir : env. 7 470 €

III. EPCC Institut Supérieur des Beaux-Arts (ISBA)

L'ISBA est un Etablissement Public de Coopération Culturelle ayant pour mission l'enseignement supérieur artistique et la recherche en art et en communication visuelle. Sous tutelle du ministère de la Culture, il prépare les élèves au Diplôme national d'art (DNA) en Art et Communication visuelle, ainsi qu'au Diplôme national supérieur d'expression plastique (DNSEP) en Art et en Communication visuelle. En 2024, le Ministère de la Culture a renouvelé les accréditations de l'ensemble des formateurs de l'ISBA (DNA Art et Com, DNSEP Art et Com) pour 5 ans.

Le projet d'établissement s'articule autour des axes suivants :

- la recherche et la création, conçues et mises en œuvre à travers l'unité de recherche *Fronts et Frontières* (colloques, séminaires, partenariat avec d'autres Universités)
- le développement de l'action culturelle conçue comme une prolongation de la pédagogie,
- la coopération internationale conçue comme une véritable culture d'établissement (échanges internationaux d'étudiants, réseau international de partenaires),
- le renforcement de l'insertion professionnelle, et la formation continue (agrément VAE « validation de acquis et de l'expérience »).

L'ISBA est membre fondateur de l'Association régionale des écoles d'art de Bourgogne Franche-Comté (Beaune, Belfort, Besançon, Chalons, Dijon).

Le fonctionnement de l'ISBA s'appuie sur une équipe de 36 salariés permanents (dont 18 enseignants), 7 assistants d'enseignement pour les cours du soir et 3 volontaires civiques. Le directeur Mathieu DUCOUDRAY est en place depuis août 2022.

A/ Activité Année scolaire 2023/24

Fréquentation étudiante

L'ISBA enregistre une augmentation des effectifs des étudiants, ainsi qu'une forte hausse des candidats et candidates inscrits au concours d'entrée (+45%)

194 élèves sont inscrits à l'école, dont 71 boursiers. Ils représentent 9 nationalités.

A la rentrée 2024, les étudiants se répartissent de la manière suivante : 51 en tronc commun première année, puis 85 en art et 58 en communication visuelle pour les années supérieures

Les droits d'inscription des étudiantes et étudiants varient en fonction des bourses de 430 à 800 euros.

Action culturelle, formation, recherche/création, pratique amateur et coopération internationale

2024 est marquée par de nouveaux projets et partenariats, comme par exemple l'exposition de design graphique "Freed From Designer" ; le soutien à une artiste issue de l'ISBA par l'octroi d'une bourse de production et l'accueil de son exposition au sein de l'école en décembre 2024 ; l'exposition au Frac "Étonner la catastrophe" des anciens et anciennes diplômés de l'ISBA, entre novembre 2024 et mars 2025 ; l'ouverture, pour la première fois, du bâtiment dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine.

Workshops, résidences de jeunes artistes et conférences viennent compléter l'action culturelle de l'ISBA, en lien avec de nombreux partenaires locaux, nationaux et internationaux : musées, université, galeries, institutions, établissements culturels et artistes.

Avec la pratique amateur, l'ISBA propose des cours d'initiation ou de perfectionnement aux principales disciplines relatives aux arts plastiques et visuels. Ainsi, l'ISBA a accueilli en 2024, 117 personnes en cours du soir et 13 enfants en périscolaire.

L'axe « recherche » à l'ISBA se fait en relation avec les universités françaises et internationales. Il se décline aussi bien en colloques, rencontres, que publications ou expositions compte tenu de la spécificité de la recherche menée en art et en communication visuelle.

La coopération internationale est conçue comme une véritable culture d'établissement. Elle concerne d'une part les échanges internationaux d'étudiants et d'enseignants (type Erasmus), et d'autre part la constitution d'un réseau international de partenaires.

La promotion des mobilités internationales des étudiants et étudiantes continue à être un des objectifs prioritaires de l'ISBA. L'ISBA affirme sa vocation d'école d'art ouverte au monde.

La professionnalisation et l'insertion professionnelle

L'ISBA s'attache à consolider les apprentissages et à accompagner les jeunes diplômés dans une démarche d'autonomie professionnelle, à suivre et à évaluer leur entrée dans la vie active. L'école s'engage ainsi dans la mise en œuvre d'un projet global d'établissement à destination des étudiants et des jeunes diplômés.

L'année 2024 a été l'occasion pour les enseignants de réfléchir à la mise en place d'un nouveau format pédagogique qui pourra être expérimenté à la rentrée 2025-2026.

B/ Données économiques

La situation financière de l'ISBA est saine. L'EPCC réalise un excédent de 58 505 € en 2024.

Les principaux éléments financiers sont les suivants :

En section de fonctionnement :

Fonctionnement	CA 2024	CA 2023	CA 2022	CA 2021
Total charges	2 451 544	2 408 976	2 310 355	2 362 099
<i>dont Charges de personnel</i>	1 939 682	1 866 471	1 772 942	1 841 226
Total produits	2 510 049	2 447 153	2 354 679	2 210 979
<i>dont subventions</i>	2 151 524	2 071 190	2 000 721	1 860 141
Résultat de l'exercice	58 505	38 178	44 325	-151 119
Report	250 119	211 941	167 617	318 736
Résultat à reporter en N+1	308 623	250 119	211 941	167 617

La pérennisation du soutien de GBM (confirmée par son entrée au conseil d'administration en 2025) contribue à garantir les ressources de l'Ecole. L'ISBA voit un certain nombre de ses financements dépendre d'appels à projets, ce qui entraîne un risque financier.

La section d'investissement est peu significative :

- total des recettes = 86 k€
- total des dépenses = 101 k€

Soit un déficit d'investissement 2024 de 14 k€ ce qui porte à + 15 k€ l'excédent à reporter.

C/ Liens avec la Collectivité

A partir du 14 février 2025 le conseil d'administration sera composé de 18 membres dont 6 représentants de la Ville de Besançon, 2 représentants de GBM et 3 représentants de l'Etat. La Présidence est confiée à Madame Aline CHASSAGNE.

La Ville et l'EPCC ISBA ont signé une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens sur la période 2017-2019, qui a été prolongée jusqu'au 31/12/2024 (CM 7décembre 2023).

En 2024, la Ville de Besançon a versé une contribution de fonctionnement de 1 472 573 € une subvention d'investissement de 28 000 €.

A l'inverse, la Ville de Besançon a encaissé le remboursement du personnel mis à disposition pour 1 083 149 € et facturé diverses prestations pour 4 750 €.

La Ville met à disposition 21 agents permanents (sur un total de 36). Elle met également à disposition gratuitement les locaux de l'école et assure certaines prestations comme les espaces verts ou le service informatique. Ces montants ne sont pas valorisés dans le compte administratif de l'ISBA.

Valorisation

La valorisation des bâtiments comprend la différence entre l'estimation du loyer au prix du marché et le loyer effectivement payé par l'EPC à la collectivité, ainsi que les charges payées par la collectivité. La valorisation des événements comprend la communication, la logistique et l'intervention du personnel de la collectivité pour son déploiement logistique, etc.

Bâtiment : 242 325 €

IV. Syndicat mixte Orchestre Victor Hugo (OVH)

Créé sous la forme d'un syndicat mixte, l'Orchestre Victor Hugo s'est fortement développé ces dernières années autour du projet artistique et culturel du chef Jean-François VERDIER. Son objet est la direction et la gestion d'une formation orchestrale de haut niveau et la sensibilisation des publics, en particulier le jeune public, à la musique symphonique. Il s'étend à l'ensemble de la Région Bourgogne-Franche-Comté, et est aujourd'hui reconnu au niveau national.

L'orchestre compte 7 salariés permanents (6,5 ETP), 30 musiciens permanents à 50%, et un directeur artistique à plein temps.

Le répertoire de l'orchestre est extrêmement large, allant du XVIIIème siècle à nos jours, avec des incursions dans les musiques du monde et le jazz, et des propositions pluridisciplinaires (musique/danse, musique/arts visuels, etc.).

A/ Activité Saison 2023-2024

Sur la saison 2023-2024, l'OVH a proposé 51 concerts symphoniques (dont 20 à Besançon), produit 5 créations, joué 55 œuvres, procédé à 4 enregistrements sous la direction de son chef Jean-François Verdier et fort de 90 musiciens. L'OVH a également invité 32 artistes (instrumentalistes, chanteurs, chefs, comédiens, metteurs en scène) sous différents formats musicaux. 35 745 spectateurs ont assisté à ces multiples événements.

La politique discographique de l'OVH est ambitieuse et saluée par la critique française (Diapason d'or, Choc de Classica, ffff de Télérama...) et internationale (Prix de la critique allemande, sélection parmi les 3 albums de l'année par The Times...).

Les temps forts de la saison 2023-2024 ont été :

- Un opéra en tournée dans les théâtres à l'italienne de la région ;
- Lancement du concours international de composition jeune public ;
- 6 concerts hors région : Festival Berlioz à la Côte Saint-André, Foile Journée de Nantes ;
- la création mondiale du projet *Adèle Hugo, mélodies sur des poèmes de Victor Hugo* en collaboration avec la Maison Victor Hugo (Direction du Patrimoine Historique), le Musée des Beaux-Arts et le Cinéma Victor Hugo, et qui a fait l'objet d'un enregistrement discographique ;
- Pour la 3^{ème} année, la journée « Ouvertures musicales » autour de la musique symphonique avec des déambulations dans le centre-ville de Montbéliard en collaboration avec MA scène nationale et le Conservatoire de Montbéliard,
- 1 concert symphonique à l'Opéra de Dijon ;
- 4^{ème} Concert du Nouvel An (6210 personnes à Besançon et Montbéliard), avec retransmission sur le web, France 3 Bourgogne Franche-Comté, France Bleu Besançon et Belfort-Montbéliard,
- le concert du 14 juillet : Concert estival et festif sur la Place de la Révolution de Besançon
- 4 créations, 2 disques parus, 3 enregistrements ;
- Parution du nouvel album « Reflet », florilège de poèmes de Victor Hugo mis en musique. Le disque a été lauréat de nombreuses distinctions à l'international ;
- Accompagnement musical/concert « Gala de boxe » au Kursaal à Besançon (octobre 2024)

Le Off 2023-2024 de l'Orchestre

Le *Off de l'Orchestre* a vocation à permettre la participation de l'OVH sous un format moins volumineux en effectifs et instruments, lors d'événements organisés avec différents partenaires du territoire, comme par exemple :

- des concerts de musique de chambre : lors des 30 ans du Près-la-Rose de Montbéliard, dans le cadre de l'exposition *Delacroix s'invite chez Courbet* à l'Atelier Courbet (Ornans), dans le cadre de l'exposition *Paul Elie Dubois* au Musée du Château de Montbéliard, ou encore pour la fête de quartier *Tous à Planoise* à Besançon ;
- la *Saison sur un plateau* : présentation de saison par les musiciens dans des différents lieux ;
- les *Pauses déjà musicales* : une semaine avant un grand concert (Théâtre Ledoux et MA Scène nationale), présentation par les musiciens de l'orchestre des œuvres à travers des histoires, anecdotes et extraits *live*.

Les actions culturelles de l'OVH ont concerné 8362 personnes, 84 structures et établissements et 4 750 élèves. A titre d'exemple en direction des jeunes :

- des répétitions ouvertes pour découvrir le travail des musiciens et du chef d'orchestre
- des concerts scolaires (dès 5 ans), et en milieu hospitalier
- Accompagnement de 200 choristes des écoles et collège de Planoise pour monter un opéra
- Livres en musiques (4 à 6 ans) auprès de 6 classes de maternelle de Montbéliard : un dispositif où l'histoire est mise en musique
- Organisation de masterclasses en collaboration avec les conservatoires de la région et GBM, avec des invités de renommée internationale.

En 2023-2024, l'OVH a également participé aux parcours culturels : 1 parcours en maternelle (4 classes – 81 élèves) et 1 parcours en élémentaire (9 classes – 202 élèves).

B/ Données économiques

Le compte administratif 2024 affiche un déficit de 51 751 €, que le reste à reporter permet d'absorber. Pour rappel, l'année 2023 aurait été fortement déficitaire sans le dispositif « bouclier tarifaire » de l'Etat, ce qui conduit à constater quatre déficits successifs. Cette tendance est à surveiller.

En section de fonctionnement :

Fonctionnement	CA 2024	CA 2023	CA 2022	CA 2021
total dépenses	2 640 190	2 725 408	2 778 230	2 283 721
<i>dont Personnel permanents+ artistes</i>	2 237 582	2 276 167	2 374 314	1 918 004
total recettes	2 588 439	2 746 766	2 672 451	2 253 943
<i>dont Recettes propres</i>	527 595	588 933	568 306	199 169
<i>dont Contributions membres</i>	1 956 560	2 032 708	1 912 065	1 911 659
Résultat de l'exercice	-51 751	21 358	-105 778	-29 778
Report	325 014	303 656	415 033	444 811
Résultat à reporter en N+1	273 262	325 014	309 255	415 033

Le statut de syndicat mixte fixe les contributions financières des collectivités membres et jusqu'à présent donne de la lisibilité sur ses principales recettes (75%) à l'Orchestre.

La part significative de la masse salariale dans les dépenses (85%) est un indicateur à surveiller au vu des évolutions règlementaires (taux, indices, NAO).

La section d'investissement est peu significative :

- total des recettes = 20 k€
- total des dépenses = 25 k€

Soit un déficit d'investissement 2024 de 5 K€, ce qui porte à + 9 k€ l'excédent à reporter.

C/ Liens avec la collectivité

Le comité syndical est composé de 16 membres représentant les collectivités, dont 8 pour la Ville de Besançon et 4 pour la Région BFC. La Présidence est confiée à Mme Aline CHASSAGNE.

En tant que membre du Syndicat mixte, la Ville de Besançon accorde des moyens financiers et matériels.

En 2024, la Ville a versé à l'OVH une contribution statutaire de fonctionnement de 805 000 € et une subvention d'investissement de 2 117 €.

Elle a également versé une subvention exceptionnelle de 20 000 € pour l'évènement « Gala de boxe », 1000 € pour le dispositif « rendez-vous Conte » (Contrat de Ville), 3 900 € pour les parcours culturels 2023-24 et payé des prestations diverses (concerts, participation au 14 juillet) pour un montant de 15 976 €.

Par ailleurs, la Ville met à disposition des locaux administratifs au 27 rue de la République, et, via l'EPCC Les 2 Scènes, l'OVH a accès au théâtre Ledoux.

Valorisation

La valorisation des bâtiments comprend la différence entre l'estimation du loyer au prix du marché et le loyer effectivement payé par l'EPC à la collectivité, ainsi que les charges payées par la collectivité. La valorisation des événements comprend la communication, la logistique et l'intervention du personnel de la collectivité pour son déploiement logistique, etc.

Mise à disposition matériel & bureaux (forfait administratif) : 15 202 €

V. Nouveau Théâtre de Besançon (NTB) - Centre Dramatique National de Besançon Bourgogne Franche Comté (CDN)

Le nouveau directeur Tommy MILLIOT et son équipe se sont installés au 1^{er} janvier 2024. Les statuts ont été modifiés en conséquence, et le nom artistique de la SARL est désormais : *Nouveau Théâtre de Besançon (NTB)*.

Le projet artistique du directeur s'inscrit dans une envie de partage, de rencontres entre les publics et les artistes de toutes générations, un lieu de découverte et d'ouverture pour lutter contre les inégalités et créer du lien.

Labellisé Centre Dramatique national, le NTB a dans sa mission de service public de produire des créations originales en les rendant accessible au plus grand nombre et faire rayonner l'art du théâtre sur tout le territoire.

Le théâtre s'appuie sur un effectif (direction, administratifs, techniciens) de 23.62 ETP.

A/ Activité Saison 2023-2024

Le NTB comptabilise :

- 19 spectacles & 3 lectures portés par 27 artistes (16 femmes et 11 hommes), 80 levers de rideau dont 23 représentations en itinérance dans 18 communes, dont 2 représentations et 1 atelier de pratique théâtrale en Maison d'arrêt.
- 44 équipes artistiques accueillies soit 234 artistes
- 304 jours de résidences pour 22 compagnies régionales
- 13 200 billets délivrés et 2 000 entrées événements gratuits, soit 91% de fréquentation globale
- 4 décors construits représentant 1 900 heures d'activité pour 28 technicien-ne-s.

Par ailleurs, fort de son savoir-faire en la matière, le NTB fait de la création de décors pour le théâtre une mission centrale.

Deux temps forts marquants en 2024 : *Ouvertures !* et *Jours de Fête* sont des journées porte-ouverte pour découvrir les spectacles, rencontrer des artistes, réserver ses places, participer à des ateliers de pratique artistique... Et tout au long de la journée : braderie de costumes de théâtre, atelier maquillage, bar et petite restauration...

Le NTB s'engage à développer l'emploi artistique et à soutenir la professionnalisation des jeunes artistes, tant au niveau national que local.

Partenaire du DEUST Théâtre et de la Licence "Jeu de l'acteur", le NTB collabore étroitement avec l'Université de Franche-Comté. De nombreux autres partenariats sont mis en œuvre avec les 2 Scènes, le FRAC, le CRR, la Rodia, le Musée des Beaux-Arts...

Des professionnels du NTB, artistes et techniciens, interviennent également dans des formations au CRR du Grand Besançon Métropole et au lycée Pasteur de Besançon (DN MADe).

L'activité en milieu scolaire s'est poursuivie et le NTB a participé aux parcours culturels élémentaires avec 2 classes (43 élèves). Le CDN assure également l'option théâtre expérimentale ouverte aux élèves en CAP électricité du Lycée Pierre-Adrien Pâris ; interventions dans les classes à Horaires Aménagés Théâtre du Collège Voltaire à Planoise....

B/ Données économiques

Le CDN est géré sous forme d'une SARL (société à responsabilité limitée) relevant du droit privé, dénommée « Compagnie AIRELLE ». Le gérant de la SARL est depuis janvier 2024 Tommy MILLIOT, directeur du théâtre, nommé par le ministère de la Culture.

Le commissaire aux comptes a certifié les comptes 2024 réguliers et sincères.

Les principaux éléments financiers sont les suivants :

Compte de résultat	2 024	2 023	2 022	2 021
total charges	2 568 399	3 134 748	3 212 566	3 690 716
<i>dont masse salariale</i>	<i>1 292 515</i>	<i>1 732 696</i>	<i>2 027 856</i>	<i>1 477 593</i>
<i>dont achats culturels et création</i>	<i>750 807</i>	<i>1 008 829</i>	<i>590 718</i>	<i>1 018 833</i>
total produits	2 584 772	3 018 292	3 113 620	3 768 657
<i>dont subventions</i>	<i>2 178 755</i>	<i>2 294 101</i>	<i>2 252 647</i>	<i>2 324 873</i>
résultat de l'exercice	16 373	-116 456	-98 946	77 941
fonds propres hors SI	147 381	131 000	247 466	346 412

La baisse des volumes de charges et produits en 2024 par rapport à 2023 est normale et s'explique par le changement d'équipe (pas de création en 2024, et saison dense en 2023 avant le départ de l'ancienne équipe).

La forte dépendance aux financeurs publics (84%) dans un contexte budgétaire de restriction et d'incertitudes, amènera la nouvelle équipe à être vigilante sur l'équilibre économique de la structure.

C/ Liens avec la Collectivité

La représentante de la Ville de Besançon, Mme CHASSAGNE, et les représentants de l'Etat et de la Région siègent au sein d'un comité de suivi qui supervise et oriente la gouvernance.

Une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens (CPO) entre l'Etat, la Région, la Ville et le CDN est en cours de finalisation pour la période 2025-2027.

Une convention relative aux moyens financiers et matériel attribués pour 2024 a été signée entre la Ville et le CDN (CM du 19 décembre 2023) dans l'attente de l'entrée en vigueur de la CPO.

En parallèle, plusieurs conventions d'occupation des locaux existent entre la Ville de Besançon et le CDN.

La Ville de Besançon a versé en 2024 une subvention de fonctionnement de 480 000 €, une subvention d'investissement de 36 000 €, et une subvention de 2 860 € pour les parcours culturels 2023-2024.

A l'inverse, le CDN a versé 78 127 € à la Ville de Besançon au titre des loyers et charges des différents locaux (Droz, Chardonnet, terrasses).

Valorisation

La valorisation des bâtiments comprend la différence entre l'estimation du loyer au prix du marché et le loyer effectivement payé par l'EPC à la collectivité, ainsi que les charges payées par la collectivité. La valorisation des événements comprend la communication, la logistique et l'intervention du personnel de la collectivité pour son déploiement logistique, etc.

Bâtiments : 404 072 €

Le Conseil Municipal prend acte du présent rapport portant sur l'activité, les données économiques et les liens entre la Collectivité et les Etablissements Publics Culturels en 2024.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,
La Maire,



Abdel GHEZALI
Adjoint



Anne VIGNOT